



Badminton Gessien Règlement Intérieur

Applicable à partir de Septembre 2018



I. Inscriptions

1. L'inscription et la prise de licence sont obligatoires pour accéder aux courts et bénéficier des prestations du club.
2. Il est toutefois possible de bénéficier d'une séance d'essai avant de s'inscrire. La période d'essai est limitée au mois de septembre et requiert de s'enregistrer au préalable auprès d'un membre du comité d'administration.
3. L'inscription est possible pour les enfants nés au plus tard en 2003 l'enfant aura accès à tous les créneaux de la semaine en mixité avec les adultes.
4. Les inscriptions seront ouvertes en début de saison et se feront exclusivement lors de séances dédiées dont les dates et horaires seront annoncés sur le site Web du club.
5. Les membres licenciés du club de la saison précédente bénéficieront d'une période pendant laquelle leur inscription prioritaire sera possible. Cette période sera précisée, par le comité d'administration, à la fin de la saison en cours. |
Les membres devront soumettre leur dossier par courrier à l'adresse du gymnase (Club de Badminton Gessien, Gymnase Saint Simon, 500 route de St-Genis, 01280 Preveissin-Moëns). Le cachet de la poste faisant foi si le nombre de dossiers complets reçus atteint la limite indiquée dans les paragraphes précédents.
6. Pour être complet, un dossier doit comprendre:
 - La fiche d'inscription.
 - La demande de licence FFBaD dûment complétée et signée.
 - Suivant le cas applicable comme expliqué dans le questionnaire médical de la FFBaD:
 - Le questionnaire médical FFBaD dûment complété et signé OU
 - Le certificat médical FFBaD, dûment complété et signé.
 - Le paiement de la cotisation (chèque ou espèces en euros).
 - La décharge parentale pour les mineurs.
1. La cotisation n'est pas remboursable.

II.

III. Accès au gymnase

1. Pour accéder aux terrains, les joueurs doivent être en tenue de sport et porter des chaussures de salle à semelles claires non marquantes.



IV. Usage des courts

1. Les joueurs qui arrivent en premier sont responsables de l'installation des poteaux et des filets de leur terrain respectif.
2. Les joueurs qui terminent leur partie sont responsables du rangement des poteaux et des filets de leur terrain respectif si aucun autre joueur ne désire prendre la suite.
3. Les joueurs qui quittent un terrain sont tenus de ramasser leurs volants usagés.
4. Les derniers joueurs à quitter un terrain sont également tenus de passer le balai sur ce terrain.
5. Il n'est pas possible de réserver de terrain par avance.
6. Chacun doit veiller à assurer un accès équitable aux courts: s'échauffer, engager un match en deux sets gagnants puis libérer le terrain. Les simples sont autorisés lorsqu'il n'y a pas d'attente.
7. Durant le mois de septembre, les matches se disputeront en un seul set de 21 points. Cette modalité de jeu pourra être reconduite de mois en mois par le Comité d'Administration, si l'affluence reste importante.
8. Les entraînements encadrés se feront sur trois terrains au maximum.

V. Joueurs invités

L'accès aux courts est possible pour des joueurs extérieurs au club si toutes les conditions ci dessous sont remplies:

1. Ils sont invités par un membre du club.
2. Ils sont autorisés par un membre du Comité d'Administration.
3. Il n'y a pas d'attente pour l'accès aux courts.
4. Les joueurs invités sont en possession de leur licence FFBaD ou équivalente.

VI. Mutations

Le comité d'administration pourra autoriser l'inscription de membres licenciés dans un autre club de la FFBaB, pour la saison en cours, dans la limite des places disponibles, si la personne souhaite s'investir dans la vie du club et:

1. La personne a été mutée dans la région ou
2. La personne souhaite rejoindre le club la saison suivante.

Avertissement: Le comité d'administration se réserve le droit d'exclure tout membre ne respectant pas le présent règlement.